

MAIRIE DE SABLONS

38550

☎: 04-74-84-22-18 - 📠: 04-74-84-22-31

REGLEMENT D'UTILISATION SALLE REZ DE CHAUSSEE BT B RUE CESAR GEOFFRAY

A/ EQUIPEMENT MIS A LA DISPOSITION DES UTILISATEURS :

Le Rez de chaussée comprenant :

- une grande salle pour 80 personnes
- des sanitaires
- un coin office

Le matériel comprenant :

- 16 tables
- 80 chaises
- 1 cuisinière
- 1 frigo
- Sanitaires : poubelle et dérouleur dans chaque wc
- 1 poubelle extérieure

B/ CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE FIXEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Usage de la salle réservée uniquement aux habitants de la Commune de SABLONS et aux associations et sociétés locales de SABLONS.

Les associations et sociétés locales de SABLONS auront droit à une occupation gratuite par an. Par contre, le nettoyage sera à régler.

- Utilisation de la salle :
Uniquement pour des manifestations à caractère familial et associatives.

- La salle devra être libérée à :
22 heures : période du 16 Octobre au 14 Avril
23 heures : période du 15 Avril au 15 Octobre

- Prix :
Location et nettoyage compris : 100 €
Nettoyage : 30 €

Pièces à fournir par le loueur :

- Courrier de demande de réservation
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Versement de 50 € par chèque au moment de la location, somme qui ne sera pas rendue en cas de désistement.
- Caution de 300 € (somme restituée si aucun dégât n'est constaté lors du rendu des clés).

Modalités du rendu des clés :

- Les tables devront être rangées dans un coin de la salle, les chaises empilées.
- Le frigo et la cuisinière vides et propres.
- La salle rendue nette de tous objets (verres, papiers etc....)
- Une poubelle est prévue dans la cour pour les ordures ménagères mises dans des sacs fermés.
- Les verres devront être déposés dans les containers prévus à cet effet dans le village.

C/ REMISE ET RENDU DES CLES :

- La remise des clés se fera la veille de l'occupation à 11 h.
- Le rendu des clés se fera le lendemain de l'occupation à 11 h.

D/ ETAT DES LIEUX AVANT ET APRES UTILISATION :

Il se fait d'une manière contradictoire entre l'utilisateur et la personne responsable de la Mairie à la remise et au rendu des clés.

Il sera procédé à :

- L'état des lieux
- L'inventaire du matériel
- La vérification de l'éclairage
- La prise de connaissance des consignes de sécurité
- Les anomalies éventuelles devront être portées sur le registre
- Tout constat y compris R.A.S. sera daté et signé

E/ REGLES D'UTILISATION PRATIQUES :

- L'utilisation de la salle et du matériel ne doit pas entraîner de modification de quelque nature que ce soit. Si nécessaire, la remise en conformité se fera à la charge de l'utilisateur.
- Les anomalies de fonctionnement devront être signalées au rendu des clés.
- L'emploi de la colle, agrafes, punaises, clous, scotch, est interdit sur les murs et boiseries.
- Les consignes de sécurité affichées à l'intérieur de la salle devront être respectées.
- Le parking du gymnase est mis à disposition.
- N'oubliez pas que vous êtes au cœur du village et que vous devez respecter la tranquillité du voisinage.
- Si vous utilisez une sonorisation, nous vous demandons impérativement de tenir les portes fermées.
- Il est rappelé que l'utilisation de la salle engage la responsabilité des utilisateurs en ce qui concerne les nuisances sonores excessives qui restent réglementées par les textes en vigueur.

- La Mairie ne pourra être tenue responsable des vols et incidents intervenant à l'intérieur de la salle ou sur le parking.
- Il est rappelé que la salle du rez de chaussée Bâtiment B est un lieu public et conformément à la loi, il y est interdit de fumer (Décret N° 92478 du 29 Mai 1992).

Le présent règlement pourra être modifié à tout moment par le Conseil Municipal pour améliorer l'utilisation de la Salle.

REFERENCES :

Délibération du Conseil Municipal en date du 06 Mars 2017 n° 2017/17, fixant le prix de location et approuvant la modification du règlement.